

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR  
SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE  
Doc. Assembly/AU/4 (XVII)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, y compris le rapport du Groupe de Sages, tel que contenu à l'Annexe II ;
2. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec. 338(XVI)Rev.1 adoptée lors de sa 16<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 30 au 31 janvier 2011, ainsi que les déclarations sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptées par la 275<sup>ème</sup> réunion, au niveau ministériel, du Conseil de paix et de sécurité (CPS) [PSC/MIN/BR.1(CCLXXV)] et par la session extraordinaire de la Conférence de l'Union, qui s'est tenue le 26 avril et le 25 mai 2011, respectivement à Addis-Abeba (Éthiopie) [EXT/ASSEMBLY/AU/Decl.(01.2011)]. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité d'efforts continus en vue de leur mise en œuvre effective ;
3. **NOTE** que l'Afrique continue d'être confrontée à de sérieux défis dans le domaine de la paix et de la sécurité, malgré les avancées importantes enregistrées dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité d'efforts encore plus soutenus et mieux coordonnés, sur la base de l'appropriation et du *leadership* de l'Afrique, en vue de la promotion durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, et **APPELLE** les partenaires internationaux à inscrire résolument leur action dans ce cadre ;
4. **PREND NOTE** des efforts déployés tant au niveau de la Commission que des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), pour parachever la mise en place opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, et **SOULIGNE** la nécessité d'accélérer ce processus ;
5. **FÉLICITE** la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour ses efforts visant à faciliter le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar, sur la base de sa « Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar », telle qu'entérinée par le Sommet extraordinaire de la SADC, tenu à Sandton, en Afrique du Sud, les 11 et 12 juin 2011. La Conférence **DEMANDE** à la SADC et à l'UA de continuer à travailler ensemble en vue de trouver une solution consensuelle et durable à la crise, dans le respect scrupuleux des instruments pertinents de l'UA relatifs aux changements anticonstitutionnels de Gouvernement et de mobiliser, à cet effet, l'appui de la communauté internationale, y compris à travers la tenue rapide d'une réunion du Groupe international de contact sur Madagascar ;

6. **SE FÉLICITE** du parachèvement du processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 sur la gestion de la période intérimaire aux Comores et **EXHORTE** les parties prenantes comoriennes à persévérer dans leurs efforts en vue de la consolidation des acquis enregistrés. La Conférence **RÉAFFIRME** l'appartenance de Mayotte à l'Union des Comores et **EXPRIME SES VIFS REGRETS** face à la poursuite, par la France, de sa politique actuelle, notamment la départementalisation de Mayotte ;
7. **SE FÉLICITE** de la signature, le 9 juin 2011, de l'Accord de Kampala entre le Président du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, M. Sheikh Shariff Hassan, et le Président du Parlement fédéral de transition, M. Shariff Hassan Sheikh Aden, visant à conclure la période actuelle de transition, avec le report d'une année des élections. La Conférence **PREND ACTE** de la démission du Premier ministre Mohamed Abdullahi Mohammed « Farmajo » et de la décision du Président du TFG de nommer M. Abdiweli Mohamed Ali comme nouveau Premier ministre, lequel a depuis été confirmé par le TFP, et **EXHORTE** à la conclusion rapide des consultations en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement et sa confirmation subséquente par le Parlement. La Conférence **SOULIGNE** que la mise en œuvre sans délai de l'Accord de Kampala contribuera de manière significative au renforcement des acquis militaires enregistrés sur le terrain par le TFG avec l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ;
8. **EXPRIME SON APPRÉCIATION** au personnel de l'AMISOM pour sa contribution inestimable au processus de paix et de réconciliation en Somalie, et **REND HOMMAGE** aux pays contributeurs de troupes, à savoir l'Ouganda et le Burundi. La Conférence **DEMANDE** aux États membres qui ont promis des troupes d'honorer leurs engagements et à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire à l'AMISOM. La Conférence **RENOUVELLE SON APPEL** au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il autorise le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie et, dans l'intervalle, apporte un appui plus adéquat à l'AMISOM, conformément aux requêtes contenues dans le communiqué PSC/MIN/1(CCXXXV) de la 245<sup>ème</sup> réunion du CPS, tenue le 15 octobre 2010 ;
9. **RÉITÈRE SA PRÉOCCUPATION** face à la persistance de l'impasse dans le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. La Conférence **SOULIGNE**, une fois encore, la nécessité pour l'Afrique de redoubler d'efforts pour aider ces deux pays à résoudre pacifiquement leur différend, normaliser leurs relations et jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans la Corne de l'Afrique, et **ENCOURAGE** les deux pays à apporter la coopération nécessaire à de tels efforts, y compris ceux qui seraient entrepris par le Président de la Commission ;
10. **RÉITÈRE SON APPEL** à Djibouti et à l'Érythrée à poursuivre, de bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord conclu, le 6 juin 2010, sous les auspices de l'État du Qatar, afin de résoudre leur différend frontalier et de consolider la normalisation de leurs relations, et **DEMANDE** à la Commission de suivre de

près la situation et de ne ménager aucun effort pour faciliter l'avancée du processus ;

11. **RAPPELLE** la nécessité de promouvoir une approche régionale des défis à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la Corne de l'Afrique, comme le souligne le paragraphe 12 de la décision Assembly/AU/Dec.338(XVI) Rev.1 de la Conférence de l'Union. À cet égard, la Conférence **SE FÉLICITE** du partenariat entre la Commission, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'IGAD pour l'organisation d'une *Conférence des parties prenantes et des partenaires au développement sur l'emploi pour la paix, la stabilité et le développement dans la Corne de l'Afrique*, à Addis-Abeba, les 11 et 12 avril 2011, et **PRIE** la Commission de poursuivre ses efforts, notamment les consultations avec toutes les parties prenantes en vue de faciliter la tenue rapide de la Conférence régionale sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la Corne de l'Afrique, telle que prévue aux termes de la décision susmentionnée ;
12. **RAPPELLE** la Déclaration solennelle sur le Soudan, adoptée lors de sa 16<sup>ème</sup> session ordinaire, après la tenue réussie du référendum d'autodétermination au Sud-Soudan, principal pilier de l'Accord de paix global (APG). La Conférence **PREND ACTE** du choix quasi unanime des populations du Sud Soudan en faveur de la sécession, et **SE RÉJOUIT** de pouvoir accueillir la République du Sud Soudan en tant que nouveau membre de l'UA dès son indépendance, le 9 juillet 2011 ;
13. **EXHORTE** les parties soudanaises à l'Accord de paix global, en particulier le Président Omar Hassan Al Bashir et le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit, Président du Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), de continuer à faire preuve de l'engagement nécessaire en vue du parachèvement de la mise en œuvre de l'APG et de la finalisation des négociations post-référendaires, avec le soutien du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, dans la perspective de la création de deux États viables, solidaires et vivant côte à côte, dans la paix ;
14. À cet égard, la Conférence **SE FÉLICITE** de la signature, le 20 juin 2011, à Addis-Abeba, par le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement populaire de Libération du Soudan (SPLM), avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, d'un Accord sur les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité pour le territoire d'Abyei, accord qui permettra d'améliorer la situation sécuritaire et facilitera le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, ainsi que de créer des conditions qui permettront au Groupe de mise en œuvre de faire, dans un délai à convenir, ses recommandations sur le statut final d'Abyei. La Conférence **ENDOSSE** l'Accord et **EXHORTE** les parties à s'appuyer sur cette avancée pour résoudre les questions en suspens dans leurs négociations. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** le Gouvernement de l'Éthiopie, en particulier le Premier ministre Meles Zenawi, pour le rôle crucial qu'il a joué pour la conclusion de cet Accord et pour sa disponibilité à fournir, sans délai, des troupes à la Force intérimaire de sécurité pour Abyei (ISFA). À cet égard, la Conférence **SE FÉLICITE** de l'adoption, par le

Conseil de sécurité, le 27 juin 2011 de la résolution 1990(2011), autorisant le déploiement d'une Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (UNISFA), en vue de faciliter la mise en œuvre de cet Accord, et **SOULIGNE** que cette décision est une illustration éloquentes de la façon dont l'UA et les Nations Unies peuvent tirer le meilleur avantage de la combinaison de leurs avantages comparatifs respectifs, pour relever les défis à la paix et à la sécurité en Afrique ;

15. **SE FÉLICITE** de, et **FAIT SIEN** l'Accord-cadre sur le partenariat politique et les arrangements sécuritaires dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional, signé, avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, par le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire pour la Libération du Soudan (Nord), qui constitue une étape décisive en vue de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie en République du Soudan. La Conférence **FÉLICITE** les parties pour leur engagement à résoudre pacifiquement leurs différends et les **APPELLE INSTAMMENT** à cesser immédiatement les hostilités, garantir l'accès humanitaire et permettre le retour des personnes déplacées dans leurs foyers ;
16. **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable, à la justice et à la réconciliation au Darfour. La Conférence **NOTE AVEC SATISFACTION** la conclusion des pourparlers politiques de Doha et l'approbation par la Conférence de toutes les parties prenantes au Darfour, tenue du 27 au 31 mai 2011, à Doha, sous les auspices du Médiateur en chef conjoint et du Gouvernement de l'État de Qatar, du projet de document final, qui constitue une contribution à la recherche de la paix. La Conférence **ATTEND AVEC INTÉRÊT** la conclusion des négociations entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM), ainsi que celle des discussions avec le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (JEM) ;
17. **EXPRIME SON SOUTIEN TOTAL** aux efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, avec l'appui de la MINUAD, pour accélérer le lancement du Processus politique au Darfour, afin de relever de manière globale et inclusive le défi de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour, conformément aux décisions pertinentes de l'UA. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'engagement du Gouvernement du Soudan à créer un environnement favorable et **DEMANDE** aux partenaires de l'UA, en particulier le Conseil de sécurité des Nations Unies et ses membres, de soutenir pleinement ce processus et de prendre les mesures attendues d'eux pour faciliter le travail du Groupe de mise en œuvre à cet effet. La Conférence **FÉLICITE** la direction et le personnel de la MINUAD pour leur dévouement et leur contribution à la recherche de la paix au Darfour ;
18. **REND HOMMAGE et RÉITÈRE SON PLEIN APPUI** au travail qu'accomplit le Groupe de mise en œuvre de haut niveau qui, sous la direction des anciens Présidents Thabo Mbeki, Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, apporte une contribution appréciable à la recherche de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan ;

19. **SE FÉLICITE** des progrès encourageants accomplis dans le cadre de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA), au Libéria et en Sierra Leone, et **ENCOURAGE** la Commission à poursuivre avec vigueur la mise en œuvre des conclusions de l'atelier technique sur la reconstruction et le développement post-conflit, qui s'est tenu à Addis-Abeba, les 2 et 3 juin 2011, notamment à travers l'organisation, en octobre 2011, d'une Conférence de solidarité africaine. La Conférence **SE FÉLICITE** de la tenue, à Bruxelles, le 15 juin 2011, avec l'appui actif de la Commission, de la Table ronde des donateurs pour la RCA, et **EXHORTE** tous les acteurs concernés à honorer les engagements pris. En outre, la Conférence **SOULIGNE** l'importance que revêt le bon déroulement des élections prévues en RDC, en novembre 2011, et au Libéria en 2012, et **DEMANDE** à la Commission et au Groupe des Sages d'appuyer ces processus électoraux, y compris dans le cadre du suivi des recommandations du Groupe des Sages sur les conflits et la violence liés aux élections, telles qu'entérinées par la 13<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, en juillet 2009 ;
20. **SE FÉLICITE** de la poursuite des efforts de mise en œuvre de l'Accord du 15 janvier 2010 entre le Soudan et le Tchad et des résultats remarquables enregistrés à cet égard, notamment en ce qui concerne la sécurisation de la frontière commune. La Conférence **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** de la tenue du Sommet tripartite qui a réuni, à Khartoum, le 23 mai 2011, les Présidents de la RCA, du Soudan et du Tchad, dans le cadre des efforts visant à renforcer la sécurité et la coopération régionales. Dans ce contexte, la Conférence **ENCOURAGE** la Commission à travailler à la mise en œuvre effective de l'approche régionale articulée au paragraphe 4 du communiqué de la 70<sup>ème</sup> réunion du CPS, tenue les 12 et 13 février 2007, et à examiner avec les trois pays concernés les modalités d'un appui aux initiatives de coopération transfrontalière déjà engagées ou envisagées, et ce dans le cadre du Programme frontière de l'UA ;
21. **SE FÉLICITE** des initiatives prises par la Commission, en vue de la mise en œuvre du paragraphe 21 de la décision Assembly/AU/Dec.294(XV).2 sur l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), en particulier l'envoi, du 16 mars au 4 avril 2011, d'une mission d'évaluation technique dans les cinq pays affectés par l'action déstabilisatrice de la LRA et l'organisation de la deuxième réunion ministérielle régionale sur la question de la LRA, tenue à Addis-Abeba, le 8 juin 2011. La Conférence **APPORTE SON PLEIN APPUI** aux conclusions de cette réunion, et **DEMANDE** au CPS d'autoriser rapidement l'opération envisagée dans toutes ses composantes, y compris la Force régionale d'intervention (FRI), le Centre d'opération conjoint (COC) et le Mécanisme conjoint de coordination (MCC). La Conférence **DEMANDE** aux Nations Unies, ainsi qu'aux autres partenaires de l'UA, d'appuyer cette initiative destinée à protéger les populations civiles affectées, y compris par un soutien financier et logistique ;
22. **SE FÉLICITE** de la fin de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et de ce que le Président démocratiquement élu, M. Alassane Dramane Ouattara, assume

maintenant dans sa plénitude le pouvoir d'État. La Conférence **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la volonté des nouvelles autorités de consolider la paix et de promouvoir la réconciliation. La Conférence **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec la CEDEAO et d'autres partenaires y compris les Nations Unies et l'Union européenne, d'accélérer la mise en œuvre des mesures envisagées, dans le cadre des décisions pertinentes du CPS et du Sommet extraordinaire, pour accompagner le processus en cours en Côte d'Ivoire, y compris l'appui à la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, la réforme du secteur de la sécurité, la mise en œuvre des aspects pendants de l'Accord politique de Ouagadougou et le relèvement socio-économique, à travers l'envoi d'une mission d'évaluation et l'organisation d'une Conférence de solidarité africaine ;

23. **SE FÉLICITE** des avancées enregistrées en Guinée Bissau, en particulier l'adoption par le Gouvernement de la Feuille de route CEDEAO-CPLP sur la réforme du secteur de la sécurité, qui répond aux objectifs du Plan d'action de Tripoli, et **ENCOURAGE** les autorités bissau-guinéennes à poursuivre les efforts engagés, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'impunité et le trafic de drogue, l'instauration de l'État de droit et le relèvement socio-économique. La Conférence **EXHORTE** les partenaires internationaux à continuer à appuyer la Guinée Bissau, notamment à travers la tenue, dans les meilleurs délais possibles, de la Table ronde des bailleurs de fonds, plusieurs fois reportée ;
24. **SOULIGNE** la nécessité d'efforts continus, de la part de toutes les parties prenantes en République de Guinée, en vue de la consolidation de la paix, de la réconciliation nationale, de la démocratie et de la bonne gouvernance. La Conférence **ENCOURAGE** le Gouvernement guinéen et toutes les parties prenantes à œuvrer à la tenue, dans les délais convenus et dans les conditions de transparence et de régularité requises, des élections législatives, pour parachever le processus de mise en place d'institutions démocratiques, après l'élection présidentielle de novembre 2010. La Conférence **LANCE UN APPEL** aux partenaires au développement pour qu'ils apportent l'appui requis en vue du relèvement économique et social de la Guinée ;
25. **SE RÉJOUIT** de l'évolution positive de la situation en Tunisie et des avancées enregistrées dans la transition, notamment la préparation de l'élection de l'Assemblée constituante, fixée au 23 octobre 2011, et la mise en place d'une Haute Instance indépendante pour les Élections (HIIE), ainsi que du climat de liberté et de démocratie qui prévaut maintenant dans le pays. La Conférence **LANCE UN APPEL PRESSANT** à tous les partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'appui financier et économique nécessaire pour faciliter l'aboutissement de la transition. La Conférence **SE FÉLICITE** des visites effectuées en Tunisie par le Président de la Commission et le Groupe des Sages, respectivement du 21 au 23 mars et du 12 au 14 avril 2011, et **DEMANDE** à la Commission de continuer à appuyer les efforts actuels en Tunisie ;

26. **NOTE** l'évolution positive de la situation en Égypte après le soulèvement populaire de janvier/février 2011, en particulier l'atmosphère de liberté qui prévaut maintenant, l'ouverture de l'espace politique et l'adoption d'une nouvelle législation visant à faciliter la formation des partis politiques, le référendum constitutionnel du 19 mars 2011, et les mesures prises pour permettre au peuple égyptien de choisir démocratiquement ses dirigeants et de mettre en place des institutions véritablement représentatives et respectueuses des libertés fondamentales et des droits de l'homme. La Conférence **ENCOURAGE** les autorités et les parties égyptiennes à persévérer dans leurs efforts pour achever la transition et s'assurer que les aspirations et attentes du peuple égyptien sont satisfaites. La Conférence **DEMANDE** à la Commission de ne ménager aucun effort pour soutenir et accompagner la transition, en se basant notamment sur les conclusions de la visite du Président de la Commission et du Groupe des Sages en Égypte, respectivement les 26 et 27 mars 2011 et du 4 au 6 juin 2011. La Conférence **EXHORTE VIVEMENT** les partenaires de l'UA et les institutions financières internationales à apporter le soutien nécessaire, afin d'aider l'Égypte à relever les défis socio-économiques auxquels elle est confrontée et à jeter les bases d'une démocratie et d'un développement durables ;
27. **RÉITÈRE SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la situation actuelle en Libye, ainsi que sa conviction que seule une solution politique permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen et de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays. À cet égard, la Conférence **SOULIGNE** la pertinence de la Feuille de route de l'UA, telle qu'articulée par le CPS lors de sa 265<sup>ème</sup> réunion tenue le 10 mars 2011. La Conférence **RÉAFFIRME** la décision sur le règlement pacifique de la crise libyenne adoptée lors de sa session extraordinaire tenue le 25 mai 2011. La Conférence **REND HOMMAGE** aux cinq chefs d'État membres du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye et **leur EXPRIME SON PLEIN APPUI** dans la poursuite de leur mandat ;
28. **EXPRIME** la profonde appréciation de l'UA aux Gouvernements et aux peuples algériens, égyptiens et tunisiens pour la générosité avec laquelle ils ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés, notamment africains, fuyant le conflit et les bombardements de l'OTAN en Libye. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** le HCR, l'OIM et d'autres agences humanitaires pour leur assistance inestimable ;
29. **SE FÉLICITE** des progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (PFUA), dans le cadre du suivi de la Déclaration sur la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du PFUA, adoptée par la 2<sup>ème</sup> Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis-Abeba, le 25 mars 2010, et entérinée par la 17<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif [EX.CL/Dec.563(XVII)], y compris la célébration réussie de la première Journée africaine des frontières, ainsi que l'appui apporté sur le terrain aux efforts de délimitation et de démarcation des frontières, de coopération transfrontalière et de renforcement des capacités. La Conférence **DÉCIDE**, au vu des nombreux défis qui restent à surmonter et de la recommandation faite par la Commission, d'étendre à 2017 l'échéance initialement fixée à 2012 par le Protocole d'accord sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le

développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), de juillet 2002, pour achever la délimitation et la démarcation de toutes les frontières africaines qui ne l'ont pas encore été ;

30. **SE FÉLICITE** des mesures prises par la Commission pour le suivi de la décision Assembly/AU/Dec.311(XV) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, en particulier l'élaboration d'une loi modèle, à la suite de la réunion d'experts gouvernementaux, tenue à Alger, en décembre 2010, loi qui doit être diffusée rapidement et aussi largement que possible auprès de tous les acteurs concernés. La Conférence **ENCOURAGE** les États membres à tirer pleinement avantage de cette loi modèle aux fins de renforcer et/ou actualiser leurs législations nationales, et **PRIE** la Commission de mettre à la disposition des États membres qui ont besoin d'assistance technique l'expertise nécessaire, y compris par la création d'équipes d'experts en attente. La Conférence **INVITE** tous les États membres de l'UA à prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi de ses décisions pertinentes, y compris, le cas échéant, devenir rapidement parties aux instruments de l'UA, notamment le Protocole à la Convention de l'OUA de 1999 sur le terrorisme, et la pleine mise en œuvre des dispositions y contenues ;
31. **SE FÉLICITE, EN OUTRE**, de la conclusion réussie de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire de la Commission africaine de l'Énergie nucléaire (AFCONE), créée aux termes du Traité sur une Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), tenue à Addis-Abeba, le 4 mai 2011. La Conférence **ENCOURAGE** les États parties au Traité à apporter à l'AFCONE le soutien nécessaire pour assurer le lancement rapide et effectif de ses activités, et **FÉLICITE** la Commission pour les mesures déjà prises à cet égard. La Conférence **INVITE** tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires pour devenir, sans plus tarder, parties au Traité et à ses Protocoles, convaincue que ces instruments sont une contribution importante au renforcement du régime de non-prolifération, à la promotion de la coopération dans l'usage pacifique de la science et de la technologie nucléaires, ainsi qu'au désarmement général et complet, aux fins de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales ;
32. **SE FÉLICITE** de la finalisation, par la Commission, d'un projet de « Stratégie de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions, les explosifs et les matériels connexes » et de son Plan de mise en œuvre, et **SE RÉJOUIT** de la tenue, au troisième trimestre de 2011, d'une réunion d'experts gouvernementaux pour examiner et adopter ces deux documents. Par ailleurs, la Conférence **ENCOURAGE** la Commission à faciliter l'élaboration d'une position africaine commune sur le Traité relatif au commerce des armes, y compris la convocation d'une réunion d'experts gouvernementaux, avant la conférence sur cette question parrainée par les Nations Unies, qui se tiendra à New York, en juillet 2012, en application de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale sur l'élaboration d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles.



2011

# Decision on the Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State Of Peace and Security in Africa

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1273>

*Downloaded from African Union Common Repository*